Débat d'ajournement

sur le site M-6. Ce site est vraiment trop proche du projet de parc.

J'ai entendu dire aujourd'hui même que l'organisme intéressé avait fait sept forages d'essai sur le site et qu'il prévoyait avoir terminé cette étape d'ici la fin de mars. M^{me} Anne Katsoras, présidente du comité consultatif des citoyens opposés au projet de dépotoir, me disait que la collectivité travaillait fort pour organiser différents événements pour sensibiliser la population, faire connaître les graves conséquences qu'aurait le choix du site M-6 et réunir des fonds.

Le NPD persiste à refuser d'envisager d'autres options réalisables, comme l'incinération ou le transport par chemin de fer jusqu'au site de la mine Adams, près de Kirkland Lake.

Le projet de loi 143 du gouvernement provincial interdit l'examen d'autres possibilités. L'enfouissement est la seule option envisagée et la zone en question serait réservée pour ce gigantesque dépotoir. Le projet de loi établit que les déchets du Grand Toronto doivent être déchargés dans la région de York. Ils ne pourraient pas, par exemple, être déchargés un demi-mille plus loin. C'est insensé!

Le gouvernement de l'Ontario continue de cacher les faits à ses citoyens. Nous n'oublierons pas et ne lui pardonnerons pas son arrogance et son insensibilité. Il y aura des élections d'ici deux ou trois ans. Comme je l'ai dit aux 52 000 habitants de Markham—Whitchurch—Stouffville dans mon bulletin de décembre 1993, nous parviendrons à éliminer Bob Rae et Ruth Grier avant qu'on ait pu creuser une pelletée de terre sur le site M-6.

Bud Wildman a été nommé récemment ministre de l'Énergie et de l'Environnement, le portefeuille de la Santé a été confié à Ruth Grier et Howard Hampton est devenu ministre des Ressources naturelles. On aurait cru que ces nouveaux ministres auraient pu regarder d'un oeil neuf tous les ravages que le projet de loi 143 causerait en Ontario.

Malheureusement, ils n'ont pas profité de l'occasion; ils suivent aveuglément Bob Rae qui est déterminé à détruire cette province jadis si magnifique par ses mesures fiscales régressives, ses lois sur le travail totalement nuisibles et ses dépenses extravagantes produisant des déficits horribles, sans parler du projet de loi 143 qui est l'un des plus antidémocratiques que j'aie jamais vus.

Si le gouvernement de Bob Rae écoutait simplement les gens et s'il examinait les faits, il aurait une autre bonne raison d'oublier le site M-6. L'une des raisons concerne les lignes directrices sur le péril aviaire publiées en 1989 par Transports Canada. Ces lignes directrices

stipulent qu'il est interdit d'établir une décharge dans un rayon de moins de huit kilomètres d'un aéroport ou d'un héliport. Le site M-6 n'est qu'à trois kilomètres de l'héliport de l'hôpital de Markham—Whitchurch—Stouffville. C'est un service d'urgence qui fonctionne 24 heures sur 24. Le site M-6 est également à moins de 8 kilomètres de l'aéroport de Markham et seulement à 2,5 kilomètres du périmètre probable du futur aéroport international de Pickering.

La ministre d'État aux Transports, l'honorable Shirley Martin, n'en revient pas que le gouvernement Rae puisse envisager de passer outre aux directives, mettant ainsi en danger des vies humaines, puisque les milliers de goélands qu'attire un super-dépotoir font planer le spectre d'une catastrophe aérienne.

Pour finir, j'aimerais réaffirmer que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour empêcher Bob Rae et l'organisme provisoire de gestion des déchets d'installer un superdépotoir au site M-6. Je n'arrive pas à croire qu'ils puissent être assez stupides pour le faire.

En fin de compte, il faudra sans doute que nous ayons recours aux tribunaux où cette affaire traînera deux ou trois ans, assez longtemps pour qu'il y ait des élections et que nous mettions ces canailles et leur organisme à la porte.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député pour sa persévérance à l'égard de la situation qui prévaut dans la vallée de la Rouge.

L'organisme provisoire de gestion des déchets a été chargé par le gouvernement ontarien d'évaluer tous les sites d'enfouissement possibles des régions de Durham, de Peel et du Grand York. Les membres du conseil consultatif doivent recommander un seul site par région d'ici au milieu de 1993.

L'inventaire des sites possibles a été dressé à partir de données scientifiques et techniques plutôt qu'en fonction de pressions ou de considérations politiques et sociales, conformément au plan d'ensemble du gouvernement ontarien. L'organisme est indépendant du gouvernement ontarien et ses recommandations reflètent l'évaluation technique faite par ses membres et non les plans ou la politique du gouvernement.

L'organisme n'a retenu que quelques sites possibles sur une première liste en contenant une cinquantaine, dont le site M-6, adjacent à la vallée de la Rouge. En conséquence, le site M-6 sera évalué des points de vue de la